

<u>DECLARATION DE MOUVEMENT DU PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION</u> (CVI)

RECOLTE 2022 – CAMPAGNE 2022-2023

A adresser à l'O.D.G. avec votre déclaration de récolte avant le 31 décembre 2022 ou avec votre 1^{ère} déclaration de revendication

entité opérateur (nom ou raison sociale)		
resse:		
:Fax :		
urriel :		
immatriculation CVI :	N°SIRET (obligatoire) :	
(1)Atteste:	,	
Que la superficie des surfaces élig dernière	ibles en IGP est identique	à celle de l'année
(<i>Mêmes surfaces dans mon CVI, mê.</i> Pas de plantation nouvelle en produ Pas d'arrachage		•
Pas d'achat ou vente de parcelles		
des surfaces éligibles en IGP pour la Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour		
Type de Mouvements	Surface / Cépage	N°cadastral
Arrachage		
Plantation 3 ^{ième} feuille* - surgreffage		
Vente		
Achat		
*Vignes entrant en production pour R2020 Date:	1	<u>II</u>

(1) rayer la mention inutile.

Signature: